

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de

Saint-Arnoult-en-Yvelines

☼☼☼ ☼☼☼

Commune de

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt novembre à 20h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

Étaient présents :

M HUSSON. Mme GNEMMI. M DEROFF. Mme COLIN. M SALVARY. Mme THAUVIN B. M BRUNEAU. Mme COHEN. M COUBLE. M MARINOT. Mme PIRIOU. Mme AYDINLIS. M ALISON. M PUJOL. M AUBERTIN. M BARAUT. Mme DHERS. Mme BRETAGNE. Mme RIERA-UBIERGO. Mme THAUVIN M. M HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. M MONNIN. M JEANTET. M CHEVALLIER. M LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

formant la majorité des membres en exercice.

Madame COLIN a été élue Secrétaire de séance.

☼☼ ☼☼

Date de convocation : 13 novembre 2012

Date d'affichage : 28 novembre 2012

☼☼ ☼☼

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame COLIN secrétaire de séance. Madame COLIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

☺ ☺

Approbation du Procès-verbal du 21 septembre 2012

Secrétaire de séance : Madame Maeva THAUVIN

Le Procès-verbal du 21 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

☺ ☺

Approbation du Procès-verbal du 28 septembre 2012

Secrétaire de séance : Madame Joelle GNEMMI

Le Procès-verbal du 28 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

☺ ☺

DÉLIBÉRATIONS

01 - Conventions de prise en charge financière avec la Maison Familiale et Rurale de la Grange Colombe (MFR) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter les demandes de subvention concernant la prise en charge des frais de scolarité des apprenti(e)s ainsi que les versements de l'aide financière auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions entre la Maison Familiale et Rurale lors de chaque recrutement, et tous documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération, et à procéder au règlement des factures s'y rapportant.

☺ ☺

02 - Création de Poste Adjoint technique de 2^{ème} classe – Temps non complet (TNC) 40% :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

23 voix pour

5 voix contre : M. HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. M. MONNIN. M. JEANTET

1 abstention : M. PUJOL

- **DÉCIDE** de créer le poste suivant :
 - Un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une quotité de travail de 40%.
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

☺ ☺

03 – Décision Modificative n°6 du Budget de la Commune :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

21 voix pour

05 voix contre : M. HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. M. MONNIN. M. JEANTET

3 Abstentions : M. LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **ADOPTÉ** la Décision Modificative n°6 du Budget de la Commune telle que présentée ci-après :

Intitulés	Dépenses	recettes
	proposition	proposition
 FONCTIONNEMENT article – fonction - service)		
R – 73111 – 0 – admin Contributions directes		22 187,00 €
D – 73925 – 0 - admin Fonds de péréquations intercommunales	22 187,00 €	
Total fonctionnement	22 187,00 €	22 187,00 €

Intitulés	Dépenses	recettes
	proposition	proposition
 INVESTISSEMENT (article –opération –fonction)		
D – 21318 – 96 – 0 Bâtiments	- 9 133,47 €	
D – 2183 – 28 – 3 Equipements bibliothèque	+ 400,00 €	
D – 2183 – 27 – 0 Equipements mairie	+ 2 500,00 €	
D – 21318 – 94 – 0 Eglise	+ 5 233,47 €	
D – 2188 – 101 – 0 Communication	+ 1 000,00 €	
R – 1641 – 0 – admin - Emprunt		+ 300 000,00 €
R – 1323 – 4 - 41 Subvention département		- 147 000,00 €
R – 1323 – 8 – 95 Subvention département		- 33 000,00 €
R – 1323 – 0 - Subvention département		- 120 000,00 €
D – 2116-12-8- Etude construction cimetière (Chap. 041)	+ 3 785,93 €	
D – 2151-95-8 Croisement rue du Dr Rémond (Chap. 041)	+ 956,80 €	
D – 2188-95-8 Elaboration charte mobilier urbain (Chap. 041)	+ 5 047,65 €	
D – 2188-95-8 Assistance MO mobilier urbain (Chap. 041)	+ 15 189,20 €	
D – 2188-95-8 Charte mobilier urbain (Chap. 041)	+ 3 348,80 €	
R – 2031-12-8- Etude construction cimetière (Chap. 041)		+ 3 785,93 €
R – 2031-95-8 Croisement rue du Dr Rémond (Chap. 041)		+ 956,80 €
R – 2031-95-8 Elaboration charte mobilier urbain (Chap. 041)		+ 5 047,65 €
R – 2031-95-8 - Assistance MO mobilier urbain (Chap. 041)		+ 15 189,20 €
R – 2031-95-8 Charte mobilier urbain (Chap. 041)		+ 3 348,80 €
Total investissement	28 328.38 €	28 328,38 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.



04 – Budget Commune - réalisation d'un emprunt de 700 000,00 euros :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

25 voix pour

4 voix contre : M.CHEVALLIER. M. LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

• **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à contracter avec le Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

- ligne emprunt de 700 000,00 euros, financement en taux fixe de 2.80 % annuel pour une durée de 3 ans,

- commission de 0,20%,

• **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les modalités pratiques pour réaliser ledit emprunt et à signer le contrat de prêt à intervenir.



05 – Budget Commune - réalisation d'un emprunt de 300 000,00 euros :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

24 voix pour

5 voix contre : M. HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. M. MONNIN. M. JEANTET

• **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à contracter avec le Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

- ligne emprunt de 300 000,00 euros, financement en taux variable EURIBOR 3 MOIS pour une durée de 2 ans, échéances trimestrielles,

- commission de 600,00 €,

- possibilité ouverte à la Commune de rembourser cette somme par anticipation totalement ou partiellement ou de passer en taux fixe.

• **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les modalités pratiques pour réaliser ledit emprunt et à signer le contrat de prêt à intervenir.



06 – Budget communal 2012 - Subvention d'investissement à la régie d'exploitation du cinéma le Cratère :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

• **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'investissement de 107 500,00 € au profit de la régie d'exploitation du cinéma le Cratère.

• **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune par Décision Modificative n° 5 (délibération n° 12/145 du 23 octobre 2012) à l'article 204 "subventions d'équipements versées".



07 – Acquisition de la parcelle cadastrée section J n°22 (coulée verte) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

25 voix pour

04 abstentions : M. CHEVALLIER. M. LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

• **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble domanial cadastré J n°22 sis lieu-dit le Cou d'Ane à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

• **DIT** que la dépense est inscrite au budget de la Commune.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.



08 – Gratuité de la location de la salle du Colombier au profit de l'Association des Amis du HPR de Bullion :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de louer gratuitement la salle « Le Colombier », la cuisine et la vaisselle à l'association des Amis HPR pour le 31 décembre 2012 au profit de l'Association des Amis du H.P.R. et précise que cette gratuité revêt un caractère exceptionnel et a exclusivement vocation à soutenir l'action de cette association précise.



09 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

25 voix pour

4 abstentions : M.CHEVALLIER. M.LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal de Saint-Arnoult-en-Yvelines annexé à la présente délibération.

- **DIT** qu'il entre en vigueur immédiatement et reste valable pour la durée du mandat, sauf modifications adoptées selon les dispositions dudit règlement.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire du présent règlement approuvé à chaque membre du Conseil Municipal.



10 – Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

25 voix pour

4 abstentions : M.CHEVALLIER. M.LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **ARRÊTE** la liste des contribuables de la Commune jointe en annexe, à adresser à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des Yvelines, afin qu'il procède à la désignation des nouveaux commissaires constituant la Commission Communale des Impôts Directs.



11 - Constitution de la Commission de délégation de service public :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Procède à l'élection à bulletin secret, des membres de la Commission de délégation de service public (répartition à la proportionnelle au plus fort reste).

Sont élus à l'unanimité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean-Luc ALISON	M. Pierre COUBLE
M. Jean-Michel BRUNEAU	M. Patrice MARINOT
M. Joseph DEROFF	Mme Joëlle GNEMMI
M. Christian HILLAIRET	M. Bertrand JEANTET
Mme Sabine DENIZOT	M. François CHEVALLIER

Sont membres de droit :

- M. HUSSON le Maire, Président,
- Le comptable de Saint-Arnoult-en-Yvelines ou son représentant,
- Le représentant du ministère de la concurrence

Peuvent également participer **avec voix consultative** aux réunions de la Commission de délégation de service public :

- Un ou plusieurs agents de la Commune désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.



12 - Création d'un Conseil Municipal des Jeunes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

17 voix pour

10 voix contre : M.PUJOL. M.HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA.
Mme POUSSINEAU. M.MONNIN. M.JEANTET. M.CHEVALLIER.
M.LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

2 abstentions : Mme AYDINLIS. Mme DHERS

- **DÉCIDE** de créer un Conseil Municipal des Jeunes sur la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- **APPROUVE** les modalités de vote pour l'élection du Conseil Municipal des Jeunes telles que présentées dans la note de synthèse et les documents joints.
- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes, annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** le principe d'un budget annuel et d'une salle mis à disposition du Conseil Municipal des Jeunes.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



13 - Création d'un Comité extra-municipal sur la sécurité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un Comité extra-municipal sur les questions de sécurité.
- **ADOPTE** la composition du Comité extra-municipal sur les questions de sécurité telle qu'indiquée ci-dessous :
 - Le Maire et les élus membres de la commission communale de sécurité,
 - Les services de sécurité directement concernés : gendarmerie, sapeurs-pompiers, police municipale.
 - La Sous-Préfecture et les représentants des autres services de l'Etat concernés, (Préfecture du Département, Préfet en charge de l'égalité des chances, direction de la protection des populations ...),
 - La justice (procureur ou procureur-adjoint, DDPJJ)
 - Un représentant du Conseil Général,
 - Deux représentants de l'association des commerçants et artisans de Saint-Arnoult-en-Yvelines (ACASA) et deux professionnels indépendants,

- Un représentant des Sociétés HLM présentes sur Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Huit à dix personnalités qualifiées, choisies par la municipalité,
- En fonction des sujets traités, notamment pour tout ce qui a trait, pourront s'adjoindre :
 - o au milieu scolaire :
 - les directeurs d'établissement (collège, primaire, maternel)
 - o aux transports collectifs :
 - Un représentant de la Société délégataire en la matière,
 - o A la circulation des deux-roues ainsi qu'aux modalités des itinéraires de circulations douces :
 - Deux représentants des associations de motards et de vélo-club
 - o et plus généralement, lorsque les sujets concernent leur domaine d'intervention : les rapporteurs des commissions municipales concernées.

✎ ✎

14 - Tableau des Effectifs - Réforme de la catégorie B :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

24 voix pour

5 voix contre : M.HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme
POUSSINEAU. M. MONNIN. M. JEANTET

- **APPROUVE** les modifications figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

✎ ✎

15 - Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Arnoult (SICSA) - Répartition des excédents au profit des communes sortantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les clés de répartition des excédents du SICSA lors de sa dissolution, comme indiquées dans la délibération.

✎ ✎

16 - Centre Intercommunal d'Action Sociale du Canton de Saint-Arnoult (C.I.A.S) - Répartition des excédents au profit des communes sortantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la clé de répartition des excédents du C.I.A.S, comme indiquée dans la délibération.

✎ ✎

17 - Adhésion de l'association Fitness Arts Martiaux (A.S.F.A.M.) au dispositif Ticket Jeunes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

25 voix pour

4 abstentions : M.ALISON. Mme THAUVIN M. M. LAINO. Mme
MALOISEL

- **APPROUVE** l'adhésion au dispositif Ticket Jeunes de l'association Fitness Arts Martiaux (A.S.F.A.M).

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association Fitness Arts Martiaux (A.S.F.A.M), pour l'année 2012/2013.

✎ ✎

18 - Rapport d'activités annuel 2011 du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet (SITERR) :

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation qui lui est faite du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la région de Rambouillet (SITERR) pour l'année 2011.

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.***



le Maire

Jean-Claude HUSSON